



AUDITION, sans malentendu

double
helice

Renseignements et réservation
Maison de l'Innovation
Conseil général du Puy-de-Dôme
17 place Deille 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 15 80 - Fax : 04 73 98 15 89
mdi@cg63.fr - www.maisoninnovationcg63.fr



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL
DU RELIEF ET DES HOMMES

Entendre c'est notre principale source de communication avec les autres... Mais nos oreilles sont fragiles et la baisse auditive ne concerne pas seulement les personnes âgées. On estime que 7 à 8 millions de personnes souffrent d'une mauvaise audition ou d'acouphènes aujourd'hui en France. Un problème qui peut survenir à tout âge, génétique ou provoqué par certaines maladies ou médicaments, mais de plus en plus souvent lié à l'environnement sonore.

Inutile de faire la sourde oreille : walkmans et autres lecteurs mp3 sont dans le collimateur des spécialistes de l'audition. Les écouteurs glissés dans l'oreille peuvent amplifier de 6 à 9 décibels le signal sonore, "la différence entre le son émis par un aspirateur et une motocyclette"... De tels volumes sonores écoutés sur de longues durées entraînent des pertes auditives définitives. Si l'exposition informe, elle questionne aussi nos comportements. Comment le plaisir de la musique peut-il finir par "casser les oreilles" ? Est-il vrai que la moitié des surdités pourraient être évitée ? Que faut-il faire pour préserver son capital auditif ?



9 panneaux

- Audition sans malentendu
 - Le monde sonore
 - Comment ça marche ?
 - La surdité
 - Mélodies perdues
- Traitements et aides auditives
 - Obsédantes acouphènes
 - Trop fort
 - Préserve la symphonie

- Exposition produite par Double Hélice
- Conseil scientifique : Jean-Baptiste Lecanu,
ORL institut Arthur Vernes

Descriptif technique

- 9 panneaux tissu peint avec crochets
- Dimensions : H 120 X la 80 cm
- L'usage du scotch double face est absolument interdit
- 1 tube : L92 X Ø17 cm
- Poids total : 6/7 kg
- Surface nécessaire : 15 m linéaires
- Temps de montage : 1h
- Transport : véhicule de loisirs

Valeurs d'assurance

- Valeur panneau : 200 €
- Valeur tube + sac de transport : 150 €
- Valeur globale à assurer : 1 950 €

Conditions de prêt

- Le Conseil général du Puy-de-Dôme prête gratuitement l'exposition sur le département.
- Durée minimum du prêt : 2 semaines.
- Transport et assurance à la charge de l'établissement d'accueil.

